



Les relations sociales : rôle, mise en place, fonctionnement, IRP ...

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Assurer le relais avec les services d'administration et de gestion du personnel ou la Direction.
- Intégrer les contraintes de base de la législation sociale dans ses pratiques d'organisation et de management de l'équipe

Programme

Identification et mise en place des instances représentatives du personnel

- Le système et la cartographie de la représentation du personnel
- Les relations sociales envisagées comme un système
- La constitution et le rôle des syndicats en France
- Les différentes IRP dans les entreprises selon leurs effectifs avant les ordonnances
- Macron
- Le nouveau visage des IRP avec les Ordonnances Macron :
- - Le Comité Social et Economique (CSE)
- Les nouveaux acteurs de la négociation sociale

La mise en place du CSE : l'organisation des élections professionnelles

- Le déclenchement des élections professionnelles : seuils d'effectif, périmètre, calculs
- L'organisation des élections professionnelles : du PAP à l'organisation matérielle des élections
- Le vote électronique
- Le déroulement des élections professionnelles : règles de vote

Rôle et fonctionnement des instances représentatives du personnel

- Rappel des rôles des différentes instances représentatives
- Le rôle et le fonctionnement du CSE
 - o Les attributions du CSE : entreprises de 11 à 49 salariés, entreprises de 50 salariés et plus
 - o Les réunions avec la Direction : entreprises de 11 à 49 salariés, entreprises de 50 salariés et plus
 - o Les moyens du CSE : entreprises de 11 à 49 salariés, entreprises de 50 salariés et plus
- Le rôle des délégués syndicaux
 - o Conditions de signature d'un accord d'entreprise
 - o La négociation obligatoire dans l'entreprise
- L'exercice du mandat des représentants du personnel (règles communes)
 - o Le nombre et l'utilisation des heures de délégation
 - o La liberté de circulation
 - o Les moyens de communication
- Le statut protecteur des représentants du personnel
 - o La discrimination syndicale
 - o Protection contre les mesures de modification ou de rupture du contrat de travail
 - o Le délit d'entrave

Public

DRH, RRH, Responsable des relations sociales, Directeur d'établissement et tout cadre de la fonction RH qui intervient à des réunions de négociations sociales.

Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

Nombres de participants

4 min – 8 maxi

Pré-Requis

Aucun.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée : 2 jours (7 heures)

Dates : A définir

Horaires : Nous consulter

Lieu : Nous contacter

Coût : Nous consulter

Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

Méthodes et moyens pédagogiques

Principe pédagogique : la formation-action.

Modalités pratiques :
Apports juridiques et méthodologiques sous forme d'exposés / discussions.

Modalités d'évaluations

Le formateur mettra en œuvre des outils d'évaluation (QCM – Exercices pratiques) pour valider les acquis de l'apprenant.

Validation

Attestation de stage.

